

Les médicaments homéopathiques

Homéopathie



L'homéopathie est une technique thérapeutique développée au 18^{ème} siècle par un médecin allemand , le **Docteur Samuel Hahnemann (1755-1843)**.

Cette technique thérapeutique repose sur **deux grands principes**:

- **La loi de similitude**
- **L'individualisation**

Le mot **homéopathie** est dérivé du grec "homoiou" (similaire) et "pathos" (souffrance, douleur).

Hahnemann introduisit aussi le terme **allopathie** du grec « állos » (autre, différent) et "pathos" (souffrance, douleur) par opposition au terme homéopathie. (7)

- **La loi de similitude** « *Similia similibus currentur* » énoncée en 1796 par Hahnemann (2) signifie qu'une substance qui est capable de provoquer certains symptômes chez des personnes saines pourra, lorsqu'elle est administrée à des doses généralement très faibles, diluées et dynamisées (secouées vigoureusement), guérir des sujets malades qui présentent des symptômes similaires .
- **L'individualisation** ce qui veut dire que le médecin homéopathe prend en compte tous les symptômes spécifiques du malade et compare son image à celle du remède homéopathique. Celui-ci est donc choisi en fonction des réactions du malade en tant qu'individu et non en fonction de la maladie.
C'est la raison pour laquelle il n'y a pas mention d'indication(s) thérapeutique(s) sur l'emballage et l'étiquetage d'un grand nombre de médicaments homéopathiques. (1)

Les principes fondamentaux de l'homéopathie et ses applications pratiques sont décrits par Hahnemann dans l' « **Organon de l'Art de guérir** » qui a été édité pour la première fois en 1810. (2)

Il faut noter cependant que l'homéopathie comme modèle médical se retrouve déjà à l'époque d'**Hippocrate** qui a formulé l'idée de base de l'homéopathie: "*la maladie trouve sa cause dans les influences qui procèdent de la même manière que les remèdes et la condition de la maladie est dissipée par des moyens qui provoquent des symptômes analogues aux siens*".

Sa thérapeutique repose sur deux principes :

- S'interdire tout ce qui pourrait nuire au patient,
- aider en toute circonstance l'action spontanément favorable de la nature,

et trois méthodes :

- l'expectative qui fait intervenir la « natura medicatrix »,
- la loi des contraires qui utilise l'opposition aux symptômes,
- la loi des semblables qui affirme qu'à chaque individu convient une thérapeutique individuellement appropriée.

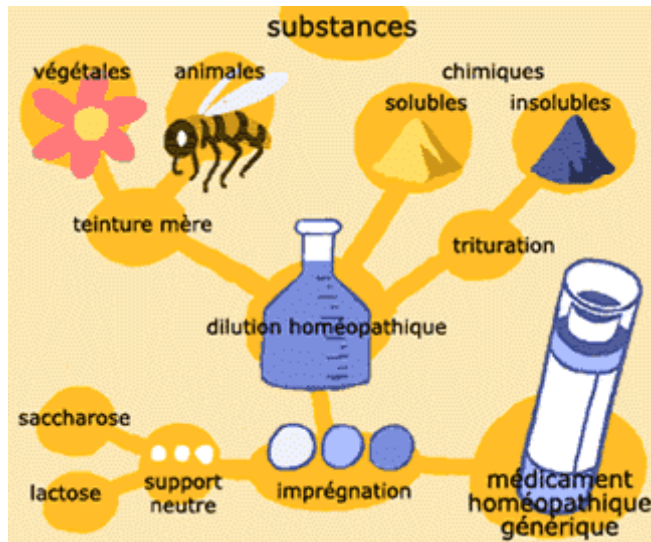
On trouve encore des adeptes des pensées homéopathiques plus tard chez

- Isidorus (archevêque de Séville au 6^{ème} siècle),
- Paracelsus (les mots "similia similibus" sont retrouvés littéralement dans ses écritures),
- Brahe (1546-1601), Descartes (1596-1650), Sydenham (1624-1689),
- Antoine de Haen au XVIII^{ème} siècle qui écrivait « *Les végétaux de la famille des solanacées ont plus particulièrement la propriété d'engendrer des crampes et la folie ,mais, administrés à doses modérées, ils atténuent les crampes et la folie* » (2,3.)

Médicaments homéopathiques

« On entend par médicament homéopathique tout médicament obtenu à partir de substances appelées **souches** homéopathiques selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la pharmacopée européenne ou, à défaut, par les pharmacopées actuellement utilisées de façon officielle dans les Etats membres. Un médicament homéopathique peut contenir plusieurs substances actives ». (cfr Article 1^{er}, 5° de la loi sur les médicaments du 25/03/64). (4)

Il existe des médicaments homéopathiques à usage humain et des médicaments homéopathiques à usage vétérinaire. (5)



Les souches homéopathiques peuvent être d'origine végétale, animale, chimique, ou minérale.

Les matières premières d'origine végétale et animale font souvent l'objet d'une macération (de la plante entière ou d'une partie de plante, d'un animal ou d'un de ses tissus ou sécrétions etc..) généralement dans l'alcool ou dans des mélanges glycélinés pour obtenir respectivement des **teintures mères** (Symbole: TM) ou des macérats glycélinés qui constituent les souches.

La souche, selon sa nature (soluble ou insoluble) est **diluée ou triturée** selon un schéma précis de déconcentration et de **dynamisation** dans un véhicule approprié pour donner la « **substance active** ». (8)

L'utilisation de substances toxiques ou présentant des effets secondaires importants ont progressivement amené Hahnemann à **les diluer** et ensuite à **les dynamiser** (c'est-à-dire à les soumettre à de fortes succussions ou à les triturer). (6,7)

Les souches servent de base pour la préparation des dilutions, bien que certaines d'entre-elles, plus particulièrement les teintures mères et les macérats, puissent parfois être administrées telles quelles. (8)

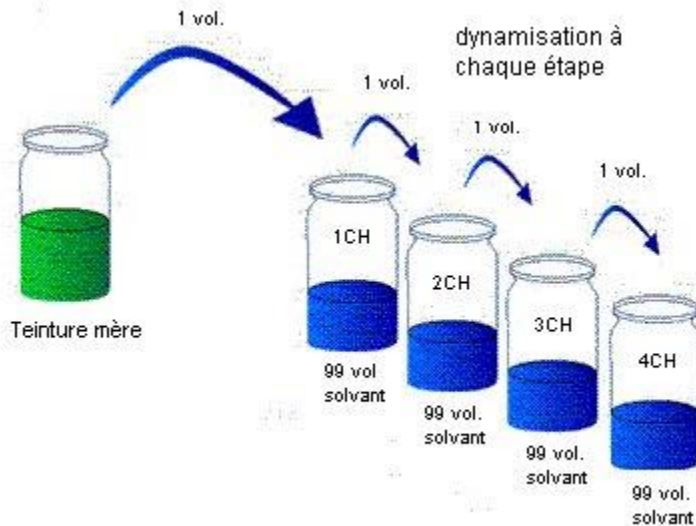
Il est très important de savoir que chaque dilution correspond à une étape de **déconcentration** qui est obligatoirement accompagnée d'une **dynamisation** (soit de fortes succussions, soit une trituration longue). Ces 2 facteurs sont indispensables et confèrent aux médicaments homéopathiques leur spécificité. (6,7,9)

Plusieurs **types de dilutions** ont été développés par Hahnemann.(6,7) et ses successeurs ; les méthodes de fabrication des dilutions sont décrites dans la pharmacopée européenne(10), les dilutions les plus fréquentes sont les :

- **Décimales ou décimales Hahnemanniennes (symbole: D, DH, X)** soit des dilutions au dixième obtenues par des étapes successives de déconcentrations d'un facteur 10 accompagnées à chaque étape d'une dynamisation. Ces dilutions se préparent dans des flacons différents. Une dilution D1 ou 1X correspond à une concentration 10^{-1} de la souche et a subi une dynamisation, une dilution D2 ou 2X correspond à une concentration 10^{-2} de la souche et a subi 2 dynamisations et ainsi de suite... une D30 ou 30X correspond à une concentration

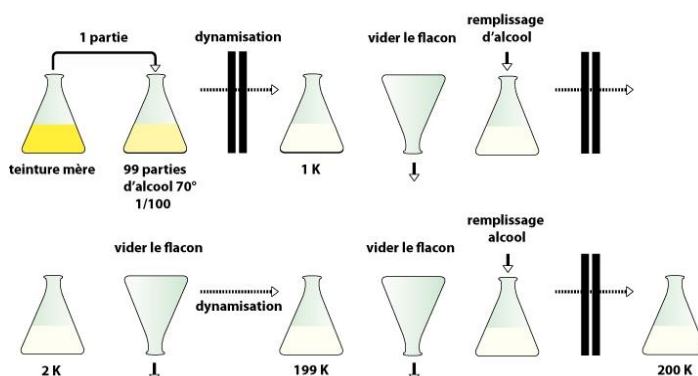
10^{-30} de la souche et a subi 30 dynamisations (schéma similaire à celui des CH ci-dessous mais selon un facteur 10).

- Centésimales ou centésimales Hahnemanniennes (symbole: C, CH) soit des dilutions au centième obtenues par des étapes successives de déconcentrations d'un facteur 100 accompagnées à chaque étape d'une dynamisation. Ces dilutions se préparent dans des flacons différents. Une dilution 1CH correspond donc à une concentration 10^{-2} de la souche et a subi 1 dynamisation, une dilution 2 CH correspond à une concentration 10^{-4} de la souche et a subi 2 dynamisations ainsi de suite, une 30 CH correspond à une concentration 10^{-60} de la souche et a subi 30 dynamisations.



- Korsakoviennes (symbole K) cette méthode de déconcentration est appelée la méthode du flacon unique ; à chaque étape le flacon, imprégné au départ par la souche, est vidé, pour être ensuite rempli avec un volume précis de véhicule de façon à obtenir un facteur de dilution égal à 1/100 et être dynamisé ; les dilutions korsakoviennes les plus fréquentes sont les 6K, 12K, 30K, 200K, MK (1000K), XMK (10000K), LMK (50000K) et CMK (100000K). Ces dilutions ont subi respectivement 6,12,30,200,1000,10000,50000 et 100000 dynamisations.

Méthode des déconcentrations korsakoviennes



- Cinquante millésimales (symbole: LM) également développées par Hahnemann qui en a décrit la méthode d'obtention, dite « méthode des globules » dans l'Organon de l'art de guérir. Ces dilutions s'obtiennent en 2 étapes successives pour obtenir un facteur de dilution

de 1/50000 et ceci par l'intermédiaire d'une imprégnation de microglobules dont une fraction précise est dissoute et diluée dans un volume déterminé de véhicule.(6,7)

On distingue divers **niveaux de dilutions** : selon les auteurs et les prescripteurs on considère généralement les dilutions basses (par ex 1D à 3D, 4CH à 5CH, 6K), les dilutions moyennes (par ex 7CH, 9CH, 30K, 200K) les hautes dilutions (par ex 12CH à 30CH, MK, XMK) et les très hautes dilutions (par ex LMK ,CMK).

Hahnemann, lors de ses expérimentations observa que plus la souche était diluée et dynamisée plus le médicament obtenu avait une action profonde et prolongée. (6,7,9)



Les médicaments homéopathiques sont identifiés par le nom de la (des) **substance(s) active(s)** c'est-à-dire le nom de la (des)souche(s) et la hauteur ainsi que le type de dilution(s) à défaut d'être mis sur le marché en tant que spécialité pharmaceutique avec un nom de fantaisie (voir rubrique législation procédure d'AMM complète). (5,8)



Les médicaments homéopathiques sont préparés et présentés sous différentes **formes pharmaceutiques** dont certaines sont caractéristiques (1). Ces formes pharmaceutiques sont décrites dans la pharmacopée européenne qui fixe les exigences auxquelles elles doivent satisfaire ; on distingue

- les granules souvent présentés en tubes et les globules souvent présentés en dose unique,
 - les gélules souvent présentées sous forme de cures comprenant un échelonnement de dilutions,
 - les gouttes,
 - les comprimés (à sucer dans la majorité des cas),
 - les poudres,
 - les suppositoires,
 - les pommades, crèmes, gels. (1)
- Lors de l'administration, il est recommandé de maintenir les formes à usage oral **sous la langue** avant de les avaler . (7,9)

Prescription et utilisation des médicaments homéopathiques

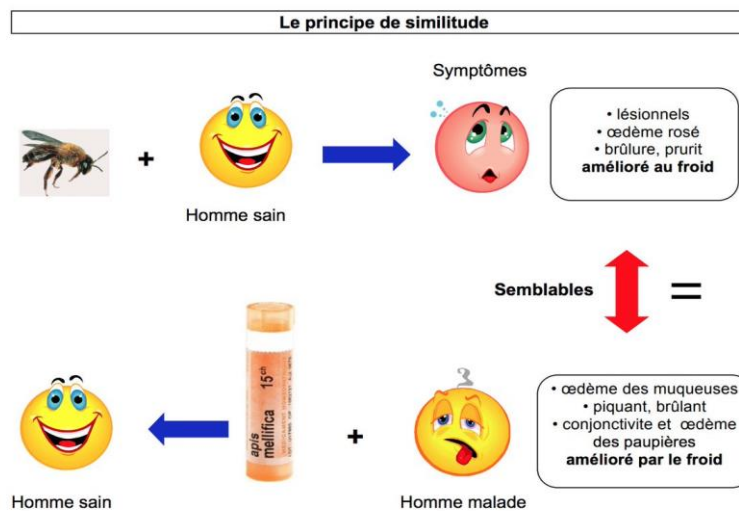
Comme mentionné précédemment l'homéopathie repose sur 2 grands principes :

La loi de similitude qui a été énoncée en 1796 par Hahnemann. Celui-ci, traduisant la matière médicale de Cullen et plus particulièrement la monographie relative à l'écorce de quinquina, voulu tester ses effets sur lui-même. Il constata que

- le **quinquina** utilisé à faible dose pour lutter contre les symptômes du paludisme, provoquait sur lui, à des doses fortes et répétées, des fièvres similaires à celles du **paludisme** ;
- tout rentrait dans l'ordre lorsqu'il cessait l'absorption de quinquina.

Il en conclut que **des substances peuvent être utilisées dans un but thérapeutique pour traiter les troubles se manifestant par des signes et symptômes semblables à ceux que ces substances génèrent chez un sujet sain** . Par ailleurs il exprima aussi le fait qu'une maladie pouvait être substituée par une autre, plus éphémère et provoquée par le remède. .(6,7)

Ci-dessous une illustration avec la souche Apis mellifica :



L'individualisation

Lors de la consultation, le médecin observe le patient dans sa globalité ; en plus des symptômes amenant à la consultation, il recherche et identifie sur le patient toute une série de **modalités, signes et symptômes annexes, rares ou particuliers (circonstances d'apparition, d'aggravation, d'amélioration, de latéralité, symptômes mentaux, émotionnels etc...)** en passant en revue les différents appareils et systèmes. Le médecin compare alors le tableau des symptômes ainsi obtenu aux images des remèdes homéopathiques (voir*1 ci-dessous les termes proving pathogénésie et matière médicale). Il choisit donc le remède en fonction des réactions du malade en tant qu'individu et non en fonction de la maladie développée par le patient. Il n'y a pas de maladies, il y a des malades .(3,6,)



*1 Afin d'établir l'image d'un remède homéopathique, celui-ci est administré à des individus sains de façon répétée lors de « **provings** ». La totalité des signes, symptômes et trouble observés pendant ces provings sont documentés et ensuite **compilés pour obtenir une pathogénésie** qui constitue l'image

du remède ; les pathogénésies regroupent non seulement les données dérivées des « provings » mais aussi les données issues de vérifications cliniques et /ou d'informations toxicologiques.
 Les **matières médicales** sont « des collections de pathogénésies ». (3,6,10,13) .



L'ensemble des symptômes, signes et modalités observables sur les patients et décrits dans les matières médicales sont eux compilés et indexés dans des répertoires ; ils sont classés notamment par ordre alphabétique, modalité par modalité, système par système, en commençant par le mental et passant par les vertiges, la tête, les yeux, le nez etcjusqu'aux extrémités pour terminer par la peau et finalement les généralités. Pour chaque signe ou symptôme, la liste des remèdes potentiels est mentionnée avec, pour chacun, sa fréquence d'apparition ou son degré d'importance.
 Les matières médicales et les répertoires constituent donc les outils du médecin homéopathe ; ceux-ci sont actuellement informatisés. (6,10,11)

Ci-dessous un exemple de rubrique tirée du répertoire de Kent (35)

PAIN, joints, gouty, alternates with asthma

alternates with asthma : Sulph.
 pain in forehead : Sulph.
 debilitated men : *Staph.*
 gastric symptoms, with : *Ant-c.*
 increase as cough diminishes : Coloc.
 extending left to right : *Colch.*
 jerking : Mang., nat-c., plat., sul-ac., verat.
 lying, while : Chin., ruta.
 right side : Merc.
 left side : Phos.
 motion : Acon., *ant-t.*, *arn.*, **Bry.**, caps., *cham.*, *cocc.*, **Colch.**, croc., cycl., ferr-p., *guai.*, *kali-bi.*, *kalm.*, *lac-c.*, *lact-ac.*, **Led.**, lyc., *mang.*, nux-v., par., phos., *phyt.*, plb., rheum., *ruta.*
 amel. : *Arg-m.*, **Aur.**, caps., cedr., chel., chin., dros., *ferr.*, nat-s., *phos.*, *rhod.*, **Rhus-t.**, sulph., teucr.
 numbness, with : *Lyc.*
 paralytic : Am-c., apis., arg-m., **Arn.**, asar., **Aur.**, bov., *calc.*, **Caps.**, *carb-v.*, *chin.*, **Colch.**, *croc.*, *dros.*, **Eupho.**, kali-c., *led.*, *mez.*, nat-c., *par.*, *plb.*, *puls.*, *rhus-t.*, *sabin.*, sars., *seneg.*, **Staph.**, stram., **Valer.**
 pressure amel. : Bry., form.
 rheumatic : Abrot., *acon.*, act-sp., agn., all-c., *ant-t.*, apoc., arg-m., *arn.*, ars-i., *ars-s-f.*, ars., asc-t., **Aur.**, *bell.*, *benz-ac.*, berb., **Bry.**, *cact.*, **Calc-p.**, *calc-s.*, *calc.*, cann-s., caul., **Caust.**, cedr., *cham.*, *chel.*, *chim.*, *chin-s.*, chlf., *cimic.*, clem., *cocc.*, **Colch.**, *coloc.*, *dulc.*, ferr-i., **Ferr-p.**, *ferr.*, **Form.**, gels., *guai.*, ham., *hep.*, ign., indg., **Iod.**, **Kali-bi.**, kali-c., *kali-chl.*, *kali-i.*, *kali-s.*, *kalm.*, kreos., *lac-c.*, *lach.*, *lact-ac.*, *led.*, **Lyc.**, *mang.*, *merc.*, *nat-m.*, nat-p., *nat-s.*, *nux-v.*, ol-j., ox-ac., *phos.*, *phyt.*, pic-ac., *puls.*, ran-b., rheum., *rhod.*, **Rhus-t.**, *ruta.*, *sabin.*, *sal-ac.*, *sang.*, sec., senec., sep., **Spig.**, spong., *staph.*, stict., stront., *sulph.*, *ter.*, teucr., thuj., *verat-v.*, viol-t.
 gonorrhœa, after, suppressed : Clem., con., cop., lyc., **Med.**, merc., phyt., psor., **Thuj.**
 extending upper to lower : *Kalm.*
 side, not lain on : Nux-v.
 sleep, during : Sul-ac.
 sour wine, after : **Ant-c.**
 swelling, without : Iod.
 touch agg. : Cocc., *mang.*
 waking, after amel. : Sul-ac.
 walking, while : Nat-s., *ran-b.*
 after : Bry., caj., calc-p., cann-i., caps., carb-ac., carb-s., cedr., cinnb., cist., crot-t., dios., *ferr.*, gels., jac-c., kali-bi., lact-ac., *led.*, lyss., merc., nat-m., nat-s., *nux-v.*, olnd., phys., phyt., plb., raph., rhus-t., ruta., sel., sol-t-ac., sulph.
 wandering : Anag., *ant-t.*, *ars.*, **Aur.**, *calc-p.*, *camph.*, cedr., chel., *cinnb.*, coca., *cocc.*, *colch.*, form., hell., *hyper.*, *iris.*, **Kali-bi.**, *kali-s.*, *kalm.*, **Lac-c.**, *lach.*, lact-ac., *mang.*, *merc-c.*, nat-a., nat-s., phyt., **Puls.**, *rhod.*, *sabin.*
 warmth agg. : **Caust.**, cedr., *guai.*, *lac-c.*, **Led.**, **Puls.**
 amel. : **Ars.**, *bry.*, *caust.*, lyc., **Nux-v.**, *rhus-t.*, *sulph.*

of bed agg. : Calc., lac-c., **Led.**, *plb.*, *sabin.*, *sulph.*
wine, after : *Led.*
winter : Calc-p., *kalm.*
wrong position, in : Staph.



Conformément aux principes de l'homéopathie, lors de la consultation, le médecin homéopathe relève donc sur le malade l'ensemble des signes et symptômes utiles et effectue une **répertorisation** en comparant et croisant les remèdes potentiels pour chacun des signes relevés sur le patient et les données contenues dans le répertoire et les matières médicales ;



il identifie ce que l'on appelle le **similimum** (c'est-à-dire le remède qui présente la plus grande similitude avec le tableau des symptômes observés sur le patient) ; il fixe ensuite la dilution à utiliser.



Cette pratique est appelée **Uniciste**, puisque le médecin ne prescrit « que » le similimum. .(6,10,11,12)

A défaut, le médecin peut associer **plusieurs substances actives** dans une **préparation individualisée** (magistrale) ou recourir à des **spécialités homéopathiques**. On parle alors d'une pratique **Complexiste**. .(9,10)

La pratique **Pluraliste** consiste à prescrire plusieurs remèdes se succédant (souvent un drainage pour précéder un remède ou une succession de remèdes)

Plus une dilution est élevée, plus le nombre de succussions auxquelles la substance active a été soumise est important et plus son action est profonde et prolongée. En d'autres termes l'effet du médicament homéopathique durera plus longtemps et son action touchera des niveaux plus profonds (mental, émotionnel) et/ou plus de symptômes (du physique et local au mental et à l'émotionnel), elle agira donc plus globalement sur le patient.

En général, pour des **affections aiguës et /ou des symptômes très locaux**, on administre des basses dilutions de façon répétée (plusieurs fois par jour, le cas échéant plusieurs fois par heure jusqu'à amélioration).

Plus le degré de similitude est élevé plus la dilution administrée peut être élevée. .(9) Cependant l'action des hautes et très hautes dilutions étant plus profonde et prolongée, leur administration ne sera généralement pas répétée.

Pour les **affections chroniques**, si le degré de similitude est élevé, des dilutions plus élevées peuvent être prescrites par le médecin qui tient compte de la globalité du patient. Le cas échéant le médecin prescrit une progression dans les niveaux de dilution (par ex sous forme de cure de gélules). Les hautes dilutions n'y sont pas répétées ou sont alors très espacées.

Le médecin tient aussi compte de la **sensibilité du patient** aux remèdes homéopathiques et de la nécessité éventuelle de « préparer » le patient par des dilutions plus faibles parfois appelées de drainage avant de prescrire une haute ou très haute dilution. .(6,9)

Lors de l'instauration et du suivi du traitement Il est important de garder en tête

- **La Loi de Hering** qui dit que dans toute vraie guérison, les symptômes disparaissent généralement de haut en bas, de dedans vers le dehors, dans l'ordre inverse de leur apparition. .(9,12,)
- **La notion d'aggravation homéopathique** c'est-à-dire un phénomène d'aggravation **momentanée** de symptômes qui peut parfois survenir après administration du médicament

homéopathique et qui constitue alors un signe de bonne adéquation du médicament administré. (9,10.)

Quoique cette aggravation soit en général très limitée dans le temps, elle nécessite parfois une adaptation du traitement et ou de la dilution utilisée.

Pour ce qui est de la pratique complexiste il y a lieu de **ne pas associer « aveuglement » plusieurs remèdes pouvant convenir pour traiter une affection ou un symptôme donné**. En effet, certains remèdes peuvent avoir entre eux une **action complémentaire, synergique** ou bien une action **antagoniste ou antidote**, ils peuvent également bien se succéder ou non.

Gibson Miller a compilé ces relations entre remèdes ainsi que leur durée d'action; ces dernières sont très approximatives car elles dépendent de la maladie et de la capacité de réaction du malade ainsi que du niveau de dilution (9,13,14) Ces données sont à prendre en compte pour l'élaboration d'un complexe ou lors d'éventuelles prescriptions consécutives.

Termes clés :

Proving, Pathogénésie, Matière médicale, Répertoire, Individualisation, Similimum, Loi de Hering, Aggravation homéopathique, Synergie/antagonisme.

D'autres techniques proches de l'homéopathie notamment par le mode de préparation des médicaments lui sont souvent assimilées ; elles s'écartent plus ou moins des principes stricts de la loi de similitude et/ou de l'individualisation. Parmi ces catégories nous pouvons noter

- l'isothérapie qui consiste à diluer et dynamiser un allergène pour effectuer une désensibilisation (ex pollens, poils d'animaux etc...) ou encore un médicament allopathique ayant provoqué des effets secondaires profonds chez le patient;
- la microimmunothérapie diluée et dynamisée mise au point par le Dr Jenaer et qui consiste à diluer divers acides nucléiques, des facteurs de croissances et d'autres substances d'origine biologique. Ces préparations peuvent être prescrites comme adjuvants lors de maladies graves et/ou virales; (15)
- la gemmothérapie développée, entre autres, par le Dr Pol Henry et qui consiste à administrer des macérats glycinés obtenus à partir de tissus végétaux souvent embryonnaires tels que les bourgeons, jeunes pousses, radicules etc.. ; (10)
- les sels de Schussler il s'agit de 12 sels inorganiques administrés en basses dilutions D3/D6/D12 selon une méthode développée par le médecin homéopathe allemand Wilhelm Schussler (1821-1898); (10)
- l'organothérapie diluée et dynamisée qui utilise des dilutions d'extraits d'organes d'animaux sains ; généralement on administre la 4CH ou 5CH pour stimuler l'organe correspondant chez un patient, la 7CH pour en réguler l'activité et la 9CH pour la déprimer cfr Dr Max Tetau et Claude Bergeret; (10)
- la lithothérapie déchélatrice qui utilise des roches et minéraux dilués et dynamisés administrés souvent en D8 ;
- les médicaments anthroposophiques: la médecine anthroposophique est une technique thérapeutique à part entière ; toutefois, le considérant 22 de la Directive 2001/83/EC, telle que modifiée, qui prévoit que « *les médicaments anthroposophiques décrits dans une pharmacopée officielle et préparés selon une méthode homéopathique sont assimilables, au plan de l'enregistrement et de l'autorisation de mise sur le marché, à des médicaments homéopathiques* ». (10)

Innocuité

De manière générale, l'administration du « Similimum » ne génère pas d'effets secondaires et les médicaments homéopathiques font preuve d'une grande innocuité.

Toutefois il y a lieu d'être prudent lors de l'administration de certains remèdes et /ou dilutions par exemple



- Sulfur qui peut déclencher des réactions d'élimination spectaculaires,
- Ledum palustre qui stimule le rejet de corps étrangers (et peut donc poser problème en cas d'implants et/ ou prothèses).

Certaines souches utilisées sont des substances qui en quantité pondérale engendrent des réactions toxiques, le seuil de dilution administré devra donc être suffisant.

Afin de préciser et harmoniser ces seuils, le HMPWG (Homeopathic medicinal products working group voir rubrique HMPWG) a publié divers documents sur la sécurité des médicaments homéopathiques dont 2 « Points to Consider » et des listes de « First Safe Dilution », une liste consolidée a été publiée en novembre 2018. (16,17,18)

LEGISLATION



En Belgique les médicaments homéopathiques sont régis par

- l' Arrêté Royal du 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain et vétérinaire
- la Loi du 25 mars 1964 sur les médicaments. (4,5)

Ils doivent être fabriqués par des firmes autorisées ou en officine et ne peuvent être délivrés qu'en pharmacie . (1, 4, 5) Ils peuvent faire l'objet de deux types de procédures pour leur mise sur le marché

Conformément aux dispositions prévues aux articles 38 et 41 de l'Arrêté royal du 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain et vétérinaire les médicaments homéopathiques (à l'exception des préparations magistrales*²) peuvent faire l'objet de deux types de procédures pour leur mise sur le marché : (4,5)

*² logiquement et idéalement, les préparations officinales devraient être visées par cette exception.

1. l'enregistrement ou procédure « simplifiée » art 38 à 40 de l'AR précité instaurée pour les médicaments homéopathiques qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- voie d'administration orale ou externe,
- absence d'indication thérapeutique particulière sur l'étiquette ou dans toute information relative au médicament*³,
- degré de dilution garantissant l'innocuité du médicament *⁴ ; en particulier, le médicament ne peut contenir ni plus d'une partie par 10.000 de la souche, ni plus d'un centième de la plus petite dose utilisée éventuellement en allopathie pour les substances actives dont la présence dans un médicament allopathique entraîne l'obligation de présenter une prescription médicale.

*³ le dossier d'enregistrement relatif aux médicaments soumis à la procédure simplifiée doit contenir une justification de son usage homéopathique, à cet effet, le HMPWG a publié un « Points to consider » et des listes harmonisées de médicaments dont l'usage homéopathique est justifié tenant compte des données disponibles de la littérature homéopathique (voir HMPWG) (19,20,21,22)

*⁴ voir FSD sous la rubrique innocuité

2. l'autorisation de mise sur le marché ou procédure « **complète** » pour tous les autres médicaments homéopathiques (art 41 de l'AR du 14/12/06 (partie 1 - partie 2))*⁵.

*⁵ Ces médicaments sont généralement mis sur le marché avec un nom de fantaisie.

Une **Commission des médicaments homéopathiques** a été mise en place, elle est présidée par un médecin homéopathe, le Dr M Van Wassenhoven ; elle formule des avis sur les dossiers soumis et a publié plusieurs documents de référence et des lignes directrices. (27)

Les médicaments homéopathiques ont préalablement du faire l'objet d'une phase de **notification** clôturée le 19/01/2003. Un numéro de notification devait alors figurer sur l'emballage. Tous les médicaments qui n'ont pas été notifiés, ont dû être retirés du marché. Des circulaires(420 et 442) ainsi que 427 ont été publiées à cette occasion rappelant les dispositions applicables aux médicaments homéopathiques. (23,24,25,26) .

*⁵ Ces médicaments sont généralement mis sur le marché avec un nom de fantaisie.

HMPWG (Homeopathic Medicinal Products Working Group)

Le HMPWG est **un groupe de travail** réunissant des représentants des **autorités compétentes** des états membres de l'UE pour les médicaments homéopathiques à usage humain et à usage vétérinaire ; des représentants de la commission européenne (CE), de l'agence européenne pour les médicaments (EMA) sont invités à participer aux travaux de ce groupe qui se réunit 2 fois par an. Des observateurs de l'EDQM (Direction Européenne pour la qualité des médicaments et des soins de santé), des pays de l'EFTA (Association Européenne de Libre Echange) et de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) peuvent également participer. Un de ses objectifs est d'harmoniser les exigences entre autorités compétentes et de proposer des documents de guidance pour la soumission des dossiers de demande d'enregistrement ou d'autorisation de mise sur le marché de médicaments homéopathiques.

Les **publications** de ce groupe de travail se retrouvent sur le **site des Chefs d'Agences pour les Médicaments (HMA)**

Ces publications concernent notamment la **sécurité**, la **qualité** des médicaments homéopathiques et **leur usage homéopathique** ainsi que des **définitions** de termes fréquemment utilisés en homéopathie. (28)



FORMATIONS

Différentes écoles dispensent des formations sur l'homéopathie pour les médecins et pharmaciens, la Faculté belge de médecine homéopathique rassemble toutes les écoles belges qui organisent une formation répondant aux standards de l'enseignement tels que définis par le E.C.H. (comité européen de l'homéopathie) et le L.M.H.I. (Liga Medicorum Homeopathicum Internationalis). (29,30)

Des formations en galénique homéopathique sont organisées pour les pharmaciens d'officine via PHARAHOM (Pharmaceutical Association for Homeopathy). (31)

Banque de matières premières et souches

Les pharmaciens qui veulent préparer des médicaments homéopathiques rencontrent parfois certaines difficultés d'approvisionnement en souches. Une banque de matières premières et de souches a donc été mise sur pied, il s'agit de la « **Remedy Bank** ». (32,33,34)

La Recherche

L'homéopathie fait régulièrement l'objet d'attaques quant à son efficacité, son mode d'action et le contenu des dilutions, en effet le nombre d'Avogadro est dépassé largement à partir d'un seuil de dilution de 10^{-24} (équivalent à la 12CH, 12K).

Même si les mécanismes d'action ne sont pas encore élucidés à ce jour, les preuves de son efficacité sont là, cette technique thérapeutiques repose sur une expérimentation précise et documentée. Beaucoup d'études scientifiques ont été réalisées (recherche fondamentale et méthodologique) et des revues de la littérature existante ont été effectuées. Un programme de recherche Dynhom est en cours, il a été lancé en Belgique en 2014 par l'Union professionnelle des médecins qualifiés en Homéopathie, il vise à répondre aux questions posées au sujet de la nature du médicament homéopathique et sur le rôle du processus de dynamisation en cours de fabrication. Des références détaillées sont disponibles sur le site de l'UNIO HOMEOPATHICA BELGICA de même qu'un communiqué du 16/12/2018 « L'homéopathie outrée des fake news » reprenant un lien vers certaines publications. (36,37,38,40,41)

Le professeur Madeleine Bastide a également contribué à une série de publications et a été une des initiatrices des travaux du GIRI (Groupe International de Recherche sur l'Infinitésimal), réunissant la quasi totalité des acteurs du monde de la recherche fondamentale en homéopathie. (39,40) .

Liens utiles

AFMPS : https://www.afmps.be/fr/humain/medicaments/medicaments_homeopathiques

ECH : <https://homeopathyeurope.org/>

HMPWG : <http://www.hma.eu/hmpwg.html>

LIGA MEDICORUM HOMEOPATHICUM INTERNATIONALIS: <http://www.lmhi.org/>

PHARAHOM : <http://www.pharahom.be/fr/accueil>

PHARMACOPÉE EUROPÉENNE : <https://www.edqm.eu/fr>

REMEDY BANK : <https://remedybank.com/>

UNIO HOMEOPATHICA BELGICA : <http://www.homeopathie-unio.be/fr/general>

EUDRALEX WEBSITE : https://ec.europa.eu/health/documents/eudralex/vol-2_en

REPERTOIRE DE KENT : <http://www.homeoint.org/books/kentrep/index.htm>

ORGANON <http://www.aghomeo.ch/doc/organon/organon-edition-VI.pdf>

Bibliographie

- (1) AFMPS, Définition, https://www.afmps.be/fr/info_patients/Homeopathie, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (2) UNIO HOMEOPATHICA BELGICA, Origine de l'homéopathie, <http://www.homeopathie-unio.be/fr/general/homeopathie/origine-de-l-homeopathie>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (3) DR HENRI BERNARD, Traité de médecine homéopathique, 1981, Société d'Édition Van den Broele s.p.r.l. , Laboratoires Unda ;
- (4) Loi du 25 mars 1964 sur les médicaments , https://www.afmps.be/fr/items-HOME/Lois_et_Arretes, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (5) Arrêté Royal du 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain et vétérinaire https://www.afmps.be/fr/items-HOME/Lois_et_Arretes, dernière consultation 27/12/2018;
- (6) GEORGES VITTHOULKAS, La science de l'homéopathie, l'Esprit et la matière, 1980, Ed du Rocher ;
- (7) HAHNEMANN, Doctrine homéopathique ou Organon de l'art de guérir avec glossaire et annotations suivi d'un index établi par le Dr Pierre Schmidt traduit de la 6^{ème} édition, 1975, Genève, Librairie Jeheber Genève 1975 ;
- (8) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Guidance on Module 3 of the Homeopathic Medicinal Products Dossier* ,

- http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2007_11_HMPWG_dossier_guidance_mod3.pdf,
dernière consultation 27/12/2018;
- (9) D DEMARQUE, Techniques homéopathiques, 1978, Librairie Le François Paris ;
- (10) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP , *List of Terms Used in Homeopathy, Related to homeopathic medicinal products, adopted Novembre 2014*,
http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2014_11_HMPWG_LIST_OF_TERMS_Adopted.pdf,
dernière consultation 27/12/2018;
- (11) KENT'S: Final general repertory, revised edition Pierre Schmidt & D. H. Chand, .s.d. NHP New Delhi;
- (12) KENT, La science et l'art de l'homéopathie, traduction commentée et développée par le Dr P Schmidt, s.d. Ed Maisonneuve ;
- (13) BOERICKE, *Materia Medica with Repertory*, BOENNINGHAUSEN ,*The Sides of the Body and Drug Affinities* , MILLER , *Relationship of Remedies*, reprint 1977, New Delhi, Jain Publishers;
- (14) QUIQUANDON, *Homéopathie Vétérinaire, Biothérapies*, 1983, Ed du Point Vétérinaire ;
- (15) DR MAURICE JENAER, *Homéopathe pour mieux Guérir*, 1986, Ed Didier Hatier ;
- (16) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Consolidated List of First Safe Dilutions (FSD) list 1-4, 20181116*, site web <http://www.hma.eu/380.html>, dernière consultation 27/12/2018;
- (17) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Points to Consider on Non-Clinical Safety of Homeopathic Medicinal Products of Botanical, Mineral and Chemical Origin*, adopted july 2017, http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2007_07_biological_safety_bmco.pdf, dernière consultation 27/12/2018;
- (18) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Points to Consider on Non-Clinical Safety of Homeopathic Medicinal Products from biological origin*, adopted april 2016, http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2016_05_HMPWG_PtC_Biological.pdf, dernière consultation 27/12/2018;
- (19) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Points To Consider on the Justification of Homeopathic Use of the Stock*, adopted June 2012, http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2012_06_HMPWGPointsConsiderJustificationUse.pdf, dernière consultation 27/12/2018;
- (20) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Consolidated List of Stocks for which Homeopathic use is Justified*, This is a final comprehensive document of the previous adopted lists 1-6, sorted alphabetically by the GHP/German traditional name of the stock. http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2018_07_HMPWG_consolidated_list_de_1-6.pdf, dernière consultation 27/12/2018;
- (21) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Consolidated List of Stocks for which Homeopathic use is Justified*, This is a final comprehensive document of the previous adopted lists 1-6, sorted alphabetically by the FP/French traditional name of the stock. http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2018_07_HMPWG_consolidated_list_fr_1-6.pdf, dernière consultation 27/12/2018;
- (22) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, *Preamble to the Consolidated List of Justified Homeopathic stocks*, adopted May 2018, http://www.hma.eu/fileadmin/dateien/Human_Medicines/01-About_HMA/Working_Groups/HMPWG/2018_07_HMPWG_preamble_consolidated_list.pdf, dernière consultation 27/12/2018;

- (23) AFMPS, Notification,
https://www.famhp.be/en/human_use/medicines/homeopathic_medicines/MA_procedures, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (24) AFMPS, circulaire-420-2002-07-10,
<https://www.afmps.be/sites/default/files/downloads/circulaire-420-2002-07-10-min.pdf>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (25) AFMPS, circulaire-442-2004-06-22,
<https://www.afmps.be/sites/default/files/downloads/circulaire-442-2004-06-22.pdf>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (26) AFMPS, circulaire-427-2003-06-18,
<https://www.afmps.be/sites/default/files/downloads/circulaire-427-2003-06-18-min.pdf>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (27) COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES A USAGE HUMAIN ET VETERINAIRE (HCM),
https://www.afmps.be/fr/commissions/commission_pour_les_medicaments_homeopathiques_a_usage_humain_et_veterinaire_hcm_, Last modified on 27/09/2018, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (28) HOMEOPATHIC MEDICINAL PRODUCT WORKING GROUP, <http://www.hma.eu/380.html>, dernière consultation 27/12/2018;
- (29) UNIO HOMEOPATHICA BELGICA, Faculté belge de médecine homéopathique,
<http://www.homeopathie-unio.be/fr/general/liens>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (30) HOMEOFACULTY, les écoles, <http://www.homeofaculty.be/>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (31) PHARAHOM, Cours de galénique homéopathique, <http://www.pharahom.be/fr/accueil>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (32) HENDRICKX JACK, Availability of Remedies: a Critical Approach and Actual Situation (European congress for homeopathy, 17-19/11/2016 ECH Vienne
<http://www.homeopathycongress.eu/2016/index.php/speakers/68-hendrickx-jack>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (33) PHARAHOM, Remedy Bank, <http://www.pharahom.be/fr/nouvelles>, dernière consultation 27/12/2018 ;
- (34) REMEDY BANK, Homeopathic starting materials , <https://remedybank.com/>, dernière consultation 27/12/2018;
- (35) REPERTOIRE DE KENT, rubrique PAIN, joints, gouty, alternates with asthma,
<http://www.homeoint.org/books/kentrep/index.htm>,
<http://www.homeoint.org/books/kentrep2/kent1045.htm#P1048>, dernière consultation 30/12/2018;
- (36) UNIO HOMEOPATHICA BELGICA , Recherche scientifique, <http://www.homeopathie-unio.be/fr/recherche/recherche-scientifique>, dernière consultation 30/12/2018;
- (37) UNIO HOMEOPATHICA BELGICA , L'homéopathie outré des fake news,
<http://www.homeopathie-unio.be/news/139/215/L-homeopathie-outree-des-fake-news>, dernière consultation 30/12/2018;
- (38) PHARAHOM, Recherche, <http://www.pharahom.be/news/41/60/Recherche>, dernière consultation 30/12/2018;
- (39) GIRI, <http://giri-society.org/who-are-we/>, dernière consultation 30/12/2018;
- (40) UNIO HOMEOPATHICA BELGICA , Recherche <http://www.homeopathie-unio.be/fr/general/liens>, dernière consultation 30/12/2018;
- (41) Video Dynhom <https://www.youtube.com/watch?v=pmidy2JDpnM&feature=youtu.be>, dernière consultation 04/01/2019

ILLUSTRATIONS : toutes les illustrations sont tirées de Google Images
<https://www.google.be/imghp?hl=fr&tab=wi> , dernière consultation 30/12/2018.